Puy-l’Évêque (46) : un couple de vignerons retraités violemment agressés pour… 350 euros, deux jeunes multirécidivistes de moins de 30 ans condamnés à 30 mois et 4 ans de prison

22/05/2022 à 9h44



Le tribunal correctionnel de Cahors a condamné les deux auteurs de « vol avec violence » commis auprès d’un couple de vignerons retraités, domiciliés à Puy-l’Évêque.

Jeudi 19 mai 2022, deux jeunes hommes (D. et R.) de moins de 30 ans, ont été appelés à la barre du **tribunal correctionnel de Cahors**, pour répondre de « **vol avec violence** » auprès d’un **couple de vignerons retraités**, domiciliés à **Puy-l’Évêque**. Les faits remontent au mois de janvier 2021.

Le dimanche 17 janvier 2021, en fin d’après-midi, un couple de vignerons à la retraite reçoit la visite de deux personnes (D. et R.), arrivées à bord d’un véhicule de marque BMW, de couleur noire.

(…) Au moment où le vigneron se retourne pour aller chercher de la monnaie sur 20 €, il indique avoir eu la sensation

d’être suivi… Sauf qu’en moins de temps qu’il ne faut pour le dire, il se retrouve à terre, sous la menace d’une arme. L’un des deux prévenus, maintient le vigneron au sol en posant son pied sur lui. Pendant ce temps, D. se serait livré à une fouille de la maison à la recherche de numéraire. Il fait main basse sur 350 € !

Alertée par le bruit soudain que provoque cette scène et notamment cet éclat de voix d’un des malfaiteurs « **File le pognon ou on te flingue !** » l’épouse du vigneron arrive à la rescousse, armée d’une fourche. Elle entend délivrer son mari des griffes de ses agresseurs ; elle le voit avec du sang sur lui. « **J’ai cru qu’il était mort !** » s’exclame-t-elle. Et les deux hommes prennent la poudre d’escampette, sans demander leur reste…

Au départ, peu d’indices concernant le signalement de ces agresseurs, si ce n’est 2 lettres mémorisées par les vignerons sur la plaque d’immatriculation, A et Z… ainsi qu’un vague descriptif du véhicule. Le véhicule BMW est finalement retrouvé dans le garage de R.

(…)

– « À la base, c’était pour un simple cambriolage, c’est au dernier moment que j’ai vu l’arme ! » lâche D., oubliant qu’il venait de dire quelques instants plus tôt, que son unique motivation pour ce déplacement, tenait à l’achat de vin…

D. a été condamné à neuf reprises, à partir de l’âge de 13 ans, principalement pour vols et violences… Quant à R. son casier judiciaire affiche 17 mentions !

Un couple encore sous le choc !

(…) Selon les rapports d’expertise médicale, ce couple a été choqué physiquement et psychologiquement ; des soins sont prescrits à l’un et l’autre.

M^me^ Brigitte Lanfranqui, Substitut du Procureur de la République donne le ton d'emblée : « **ces faits sont d'une gravité qui n'échappera à personne !** » La magistrate ne doute pas un seul instant que les deux prévenus soient venus pour « voler ».

« **Tant D. que R. ont participé à ce vol commis dans une grande évidence au préjudice de ce couple de retraités !** » affirme M^me^ Lanfranchi, rappelant que de tels faits sont passibles de 7 ans d'emprisonnement. À ses yeux, il n'y a pas lieu de différencier les deux prévenus. « **C'est la faute de trop !** » estime-t-elle avant de requérir une peine de 5 ans de prison ferme avec mandat de dépôt (incarcération immédiate) pour R. Au titre de peines complémentaires, elle sollicite l'interdiction de détenir une arme pour une période de 5 ans.

(…)

Actu.fr

(Merci à *BB*)